Réf. Farde e-Assemblées : 2561828

N° OJ : **59**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Culture & Tourisme.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 87.750,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/32101, 76210/33202, 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 87.750,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

* à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2023 :
- 15.000,00 EUR à la srl "Mademoiselle Productions" pour l'organisation de l'événement "Drag Race Belgique Live 2024";

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023 :
- 25.000,00 EUR à l'asbl "Sablon, Quartier des Arts et du Commerce" pour l'organisation des "Nocturnes du Sablon 2023";

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2023 :
- 750,00 EUR à l'asbl Plan Kiskeya Belgium pour le concert de bienfaisance pour Haïti;
- 10.000,00 EUR à la fondation Folon pour l'événement "Folon : A journey in Brussels";
- 7.000,00 EUR à l'asbl "Akhenaton" pour l'événement "Mamie Georgette en mode stand up - Gala des 30 ans de scène de l'humouriste Zidani";

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023 :
- 10.000,00 EUR à l'asbl "Cultureel Animatiecentrum Beursschouwburg" pour l'organisation de l'événement "It Takes a City";
- 20.000,00 EUR à l'asbl "Jazz Projects" pour les préparatifs de l'événement "Brussels Jazz Week-End 2024".

Annexes :